

**AVIS APPEL A CANDIDATURES
CREATION DE CONSULTATIONS AVANCEES EN CENTRES
D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE
SUR LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Clôture de l'appel à candidatures : 10 janvier 2020

Autorité compétente : ARS Hauts-de-France - 556 avenue Willy Brandt - 59 777 Euralille

1. Objet de l'appel à candidatures

L'ARS Hauts-de-France lance un appel à candidatures (AAC) relatif à la création de consultations avancées en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

2. Critères d'éligibilité

Le projet de consultations avancées devra être porté par un CSAPA. Les CSAPA, quel que soit leur statut, autorisés à intervenir sur le territoire d'implantation des CHRS, peuvent déposer un dossier de candidature.

Sont exclus du présent appel à candidatures, les demandes de création de consultations avancées dans des CHRS au sein desquels est déjà mis en place un accompagnement des personnes hébergées intégrant les conduites addictives, via notamment des consultations avancées de CSAPA, des protocoles/conventions de partenariats, etc.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges est annexé au présent avis et téléchargeable sur le site internet de l'ARS à l'adresse suivante : <http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr>

4. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des réponses

4.1 Pièces justificatives exigibles

Un dossier de candidature qui devra répondre aux exigences du cahier des charges.

4.2 Modalités de dépôt des réponses

↳ **Envoi par courrier**

Le dossier de réponse à l'appel à candidatures sera constitué :

- d'un exemplaire « papier »,
- d'une version dématérialisée (clé USB comprenant l'ensemble des éléments en format PDF).

Il devra être adressé en une seule fois par courrier recommandé avec accusé de réception **au plus tard pour le 10 janvier 2020** au siège de l'ARS - Direction Prévention et Promotion de la Santé - Sous-direction Addictions - Service Personnes en Difficultés Spécifiques - situé au 556 avenue Willy Brandt - 59 777 EURALILLE

↳ **Dépôt sur place**

Le dossier de réponse à l'appel à candidatures sera constitué :

- d'un exemplaire « papier »,
- d'une version dématérialisée (clé USB comprenant l'ensemble des éléments en format PDF).

Le dossier pourra être déposé au siège de l'ARS situé au 556 avenue Willy Brandt - 59 777 EURALILLE - 2^{ème} étage - bureau 210 - **jusqu'au 10 janvier 2020 à 16 heures**.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).

5. Modalités de consultation du présent avis

L'avis d'appels à candidatures est publié sur le site internet de l'ARS Hauts de France : <http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr>